

SECTEUR 2

- rue du Curé Marquis, Sur chez Panissettes

Principales caractéristiques paysagères du secteur :

Ce secteur est délimité par une organisation du bâti en maisons mitoyennes en alignement continu délimitant la rue, à l'origine à vocation agricole. Côté nord, les maisons sont de petits gabarits à un étage. Cette rue est l'ancienne route rejoignant la vallée de La Bienne, elle apparaît sur le cadastre de 1809.

Le terrain face à la demeure des Charmilles est actuellement en zone naturelle constitué d'un grand champ mais destiné à être urbanisé (zone INA du POS).

La perception s'effectue :

- depuis les points de vue éloignés, par lesquels on perçoit un bâti continu ainsi que des espaces de jardins à l'arrière des maisons.
- depuis les points de vue dans la perspective de la rue en amont dans la continuité du chemin des Avas et en aval

Compte tenu de l'urbanisation future de la zone de Sur chez Panissettes, la perception au loin et de près seront celles d'un agrandissement du village vers le bas. La perspective du prolongement de la rue du Curé Marquis doit être préservée.

ELEMENTS BATIS REMARQUABLES

- Presbytère, 7 rue du Curé marquis

avec mur de pierre et porche d'entrée à préserver

- Les Charmilles, ferme demeure du 17^e siècle, 1852 - 6,8, rue du Curé Marquis

Parcelle AS 252,253,354,355

Ferme à l'origine, la demeure bourgeoise a été construite au 19^e avec un jardin d'agrément. La date de 1852 est portée sur la façade principale. La ferme a des éléments (chanfrein, accolade) qui la date du 17^e comme le fournil qui comporte des accolades sur la porte et fenêtres.

La façade principale de la ferme est ordonnancée en 2 travées organisées de part et d'autre d'une partie centrale formant fronton. Le rez de chaussée surélevé est accessible par un escalier à 2 volées convergentes. Une statue de la vierge est disposée dans une niche sur la façade principale ainsi qu'un cadran solaire.

Un portail en bois avec encadrement de pierres ouvre sur la rue.

- Le calvaire

Croix en pierre sur socle visible dans la perspective de la rue du Curé Marquis.

- Le portail du Parc du Château Ronchaud

Grille métallique à 2 vantaux fixé sur 2 colonnes en pierre de taille ornées de chapiteaux en pointe de diamant.

- Fontaine

Adossée au mur du parc. Vasque en demi cercle en fonte, fontaine en forme de colonne pierre à plan carré à moulures et ornée d'un chapiteau.

PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES ESPACES PUBLICS ET VUES A PRESERVER

- Place située devant le calvaire à valoriser comme future place de village.
- Entrée du chemin de cul de Prat à valoriser.

ELEMENTS REMARQUABLES A PRESERVER

- **Les arbres hauts bordant le champ « Sur chez Panissettes ».** Dans le cas d'élargissement de la rue, les plantations seront recréées.

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

Ces prescriptions s'appliquent à tous les bâtiments inclus dans la zone

GABARITS

Les constructions respecteront la volumétrie des constructions existantes de la rue du Curé Marquis et seront disposées en mitoyenneté et d'une hauteur limitée à R+1+C.

FACADES (et pignons)

Les bardages métalliques appliqués en façade sont proscris.

ENDUIT

Les ciments acides de type CP45 ou similaires sont déconseillés, il est recommandé l'application d'enduits à la chaux.

Il ne faudra pas rechercher une planéité parfaite mais au contraire suivre le mouvement du gros œuvre.

